

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
15 octobre 2008
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	10	Christiane CHEVALIER
2	Loïc BARBIER	11	Christian LONCHAMPT
3	Jean-Claude GUEZENNEC	12	Frédérique PERBOST
4	Françoise COUTAND	13	Pascal BOUDON
5	Nicole BARBOT	14	Claude BERNARD
6	Dominique TIERCELIN	15	Michel RABIER
7	Jean-Luc LECOMTE	16	Joël CORBIN
8	Gislaine BOISNARD	17	Béatrice GALLET
9	Jean-Luc JOUANIGOT		

Etaient absents :

- 1 Roland GAUTIER (pouvoir à Mr TIERCELIN)
- 2 Eric HAMEAU (pouvoir à Mr LONCHAMPT)

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Plan Local d'Urbanisme - Choix du cabinet d'architecture,
- 2) ESC - Lot n°15 - Fermetures de Touraine - Avenant N°2,
- 3) Aménagement rue de Tillières - Demande de subvention,
- 4) Proposition d'aménagement de sécurité rue de Paris,
- 5) Acquisitions foncières,
- 6) Admissions en non valeur- Commune - Assainissement,
- 7) Longueur de voirie communale,
- 8) Journée de solidarité 2009,
- 9) Déclarations d'intention d'aliéner,
- 10) Questions diverses.

PLAN LOCAL D'URBANISME – CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTURE

Par délibération en date du 04 septembre 2007, le conseil municipal de Brezolles a décidé de prescrire la révision d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence paru sur le site de l'association des Maires le 28 mai 2008, huit bureaux d'études ont remis une offre.

Conformément aux termes de la convention signée le 06 février 2008, les services de la direction départementale de l'équipement ont réalisé une analyse des offres conformément au cahier des charges.

Cette analyse fait ressortir un classement au regard de l'ensemble des critères retenus :

BUREAUX D'ETUDES	NOTE CRITERE 1	NOTE CRITERE 2	NOTE CRITERE 3	NOTE CRITERE 4	NOTE FINALE	CLASSEMENT
En perspective	0.40	1.25	1	0.5	3.15	7
GILSON	0.25	1.25	1.25	1.25	4	2
CBC Archi et urba	0.65	1	1.25	0.25	3.15	6
ARCHITOUR	0.45	1.25	1.25	0.75	3.70	4
Centre consultant	1.25	1	0.5	1	3.75	3
G2C environnement	0.57	1.25	1.25	1	4.07	1
ROUMET/GUITEL	0.53	1.25	1	0.75	3.53	5
Michel SULON	0.45	0.75	1	0.75	2.95	8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de confier la réalisation des études menant à la réalisation du Plan Local d'Urbanisme au bureau d'études G2C environnement, leur proposition étant la plus avantageuse économiquement.

ESPACE SOCIO-CULTUREL – Lot n°15 – Fermetures de Touraine – Avenant N°2

La commission d'appel d'offre réunie le 1er octobre a décidé de modifier le marché conclu avec FERMETURES DE TOURAINE – Lot N°15.

Les plantations et l'engazonnement sont désormais exclus du marché étant donné qu'ils ne sont plus d'utilité puisque le stationnement des véhicules est insuffisant et qu'il faudra certainement transformer les surfaces dédiées aux espaces verts en zone de stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de valider la décision de la commission d'appel d'offre en date du 1^{er} octobre 2008.

Par conséquent le marché initial est modifié comme suit :

Total marché de base :	29 720.31 HT
Total de l'avenant N°1 en moins value	-4 974.90 HT
Total de l'avenant N°2 en moins value	-17 252.31 HT

Total HT	7 493.10 HT
TVA à 19.6%	1 468.65

Total TTC	8 961.75 TTC
------------------	---------------------

AMENAGEMENT RUE DE TILLIERES – DEMANDE DE SUBVENTION

- Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser l'accès à l'école Sainte Marie située sur la **route départementale N°30** (rue de Tillières).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de la réalisation des travaux nécessaires.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Fond départemental d'aides aux communes 2009 (F.D.A.I.C.)

- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Subvention F.D.A.I.C. 25%	1 965.98 €
Autofinancement	5 897.94 €

7 863.92 €

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans l'exécution de ces travaux et à procéder à leur règlement.

PROPOSITION AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE PARIS

Les conditions de circulation sur la route départementale 939 engendrent des problèmes de sécurité, en particulier pour les piétons.

Les services routiers du département ont procédé à un diagnostic sécurité. Celui-ci a mis en évidence la nécessité d'améliorer la sécurité des piétons en modifiant les caractéristiques géométriques de la voie en incluant la mise en sens unique alternée d'une section de voirie. Le projet d'aménagement présenté par les services routiers départementaux incluant des feux tricolores ne reçoit pas l'assentiment de l'assemblée délibérante. Une proposition semblant plus adaptée à Brezolles sera prochainement proposée aux services départementaux.

ACQUISITION FONCIERE

Par ordonnance du tribunal de commerce de Paris en date du 25 juillet 2008, la commune de Brezolles est autorisée à se porter acquéreur pour l'achat du bien immobilier appartenant à la **société 2 AI (cadastré AB44)** au prix de **170 000 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'acquisition de la propriété sise 19 rue du Bourg Viel cadastrée AB44, d'une superficie de 296m² au prix de **170 000 euros**.

AUTORISE le maire à passer l'acte définitif de cette acquisition.

VOTE une dépense de **170 000 euros** correspondant au prix de la dite acquisition majorée des frais d'actes prévisibles qui sera imputée sur l'article 21318 du chapitre 21.

ADMISSION EN NON VALEUR – COMMUNE - ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales, article R2342-4,

BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **271.59 euros**

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **344.02 euros**

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **244.34 euros**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **439.31 euros**.

LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Suite à la création de nouvelles voies, il convient de délibérer afin de définir la longueur exacte de la voirie communale.

Conformément au tableau en annexe, le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE de fixer la longueur de voirie communale à **11 657 mètres**.

Avenue	du Général de Gaulle	560
Rue	des Acacias	160
Rue	de la Bahine	152
Rue	du Bois du Prieuré	202
Rue	Boudet	130
Rue	<i>des Bouleaux</i>	105
Rue	du Bourg Viel	160
Rue	du camp	231
Rue	Marie Curie	288
Rue	du 19 mars 1962	155
Rue	de l'Eglise	134
Rue	<i>des Erables</i>	162
Rue	de l'Etang	172
Rue	au Fil	40
Rue	de la Friche	236
Rue	Louis de Gonzague	180
Rue	du grenier à sel	90
Rue	au lait	153
Rue	de la mairie	52
Rue	de la Maladrerie	180
Rue	Malpeine	70
Rue	Mantoue	100
Rue	de la mare des tourelles	130
Rue	<i>des marronniers</i>	300

4142

Rue	de Montréal	180
Rue	aux moutons	47
Rue	<i>des noisetiers</i>	150
Rue	Notre Dame	47
Rue	du parc Saint André	326
Rue	Pasteur	266
Rue	des petites vignes	300
Rue	<i>des peupliers</i>	150
Rue	Ramon	350
Rue	Saint Germain	57
Rue	de Saint Rémy	455
Rue	des Saules	55
Rue	<i>des Tilleuls</i>	103
Rue	du tramway	485
Rue	de la tuilerie	222
Rue	du vieux lavoir	65
Rue	de Wlaminck	232

3490

	Lotissement HLM Tillières	40
	Liaison station épuration	110
Impasse	du stade	150
Chemin	de la Choltièrre	600
Chemin	du petit chêne	125
Chemin	les brosses	275
Chemin	la Valterie	320
Chemin	de Boissard	590
Chemin	de la Merville	120
Chemin	descente de l'église	40
Chemin	de Sevard	250
Ruelle	du sabot	60
Ruelle	de la porte de Verneuil	70
Ruelle	Mantoue	65
Ruelle	Boudet	40
Ruelle	de la mare des tourelles	35
Ruelle	des remparts	150
Venelle	Mantoue	45
	Voie accès collège	130
	ZI Voie Bonnot	420
	ZI Rue de Saint Rémy	390

4025

JOURNEE DE SOLIDARITE 2009

La loi N°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité n'impose plus le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité.

Désormais trois options sont possibles

Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai.

Le travail d'un jour de réduction du temps de travail (RTT).

Toute autre possibilité permettant le travail non rémunéré de sept heures avec possibilité de fractionnement en heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose :

Les agents communaux étant appelés à effectuer des heures supplémentaires durant l'année, 7 heures seront affectés à la journée de solidarité.

Ce projet de délibération est transmis au Centre Départemental de Gestion pour avis du Comité Technique Paritaire.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Quatre propriétés font l'objet d'une transaction sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ses biens.

- ❖ ZH 136 23 rue du Professeur Gaston Ramon – Superficie 630 m2
- ❖ ZH 112 17 rue du Professeur Gaston Ramon – Superficie de 560 m2
- ❖ AD4 AD6 AD7 AD38 AD40 AD41 AD59 AD62 Le moulin neuf – Superficie 58 344 m2
- ❖ AB 229 16 rue de la Friche – Superficie 597 m2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

L'union des associations de donneurs de sang bénévoles d'Eure et Loir remercie la municipalité de Brezolles pour la subvention accordée durant l'année 2008.

GALLET Béatrice

Où en est la vente de l'ancienne bibliothèque à la maison de retraite ?

Une demande d'évaluation va être faite très prochainement auprès de France Domaine afin de fixer le prix de vente de ce bien.

RABIER Michel

Quel sera le délai d'exécution des travaux de sécurité rue de Paris ?

Tout dépend de l'avis des services de l'Etat sur la proposition d'aménagement de sécurité présenté par la municipalité de Brezolles.

BARBOT Nicole

Les passages protégés pour les piétons aux abords de la bibliothèque ont été peints.

La fête de la lecture a remporté un grand succès avec la participation d'environ 80 enfants.

GUEZENEC Jean-Claude

Les douches du stade ont été refixées.

Un abri bus est en cours de construction route de Beauche par Monsieur CARMOIN.

BARBIER Loïc

Le site internet est bientôt en ligne.

Remerciements à aux commissions communication et culture pour leur aide dans la réalisation du site et lors des manifestations culturelles.

BERNARD Claude

La colonne de droite du tableau récapitulatif de la réunion du 1^{er} octobre dernier peut être complétée en fonction des centres d'intérêt des élus dans le but de former des petits groupes de travail.

BOUDON Pascal

Regrette qu'il n'y ait pas de projets concernant l'embellissement de Brezolles.

La séance est levée à 22H30.